

GE2C

Société à responsabilité limitée au capital de 1.570.964,00 euros
Siège social : 50 Grande Rue, 90400 TRÉVENANS
RCS BELFORT TC 848 864 146

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE 29 JANVIER 2026

Les soussignés :

- **Monsieur Emmanuel CABETE,**
demeurant 1 rue de Courtelement, 90400 MEROUX-MOVAL,
titulaire de la pleine propriété de 392 741 parts sociales de la Société désignée ci-dessus,

- **Monsieur Grégory CABETE,**
demeurant 10 rue du Château d'Eau, 90700 CHATENOIS-LES-FORGES,
titulaire de la pleine propriété de 392 741 parts sociales de la Société désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société GE2C SARL, et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts,

ont pris, **à l'unanimité,** les décisions suivantes portant sur :

- Transfert de siège social dans même ressort de Greffe,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs à conférer en vue des présentes.

PREMIERE DECISION

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social, à effet du 1^{er} janvier 2026, du 50 Grande Rue, 90400 TREVENANS, au 1 rue de Courtelement, 90400 MEROUX-MOVAL.

DEUXIEME DECISION

Les associés, en conséquence de l'adoption de la décision précédente, décident à l'unanimité, de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction sera désormais la suivante, savoir :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 1 rue de Courtelement, 90400 MEROUX-MOVAL.

Le déplacement du siège social est décidé par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Le siège social peut cependant être transféré en tout endroit du territoire français par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. »

TROISIEME DECISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Emmanuel CABETE



Grégory CABETE

